

# Votre patient souffre d'une plaie justifiant des soins complexes

L'hospitalisation à domicile (HAD) vous accompagne dans sa prise en charge

Votre patient souhaite rentrer à domicile ou y rester et voir effectuer ses soins dans son cadre de vie habituel.

**L'HAD est la solution suite à :**

- un ulcère d'origine vasculaire ;
- une escarre étendue ;
- une brûlure ;
- une exérèse chirurgicale ;
- une radiodermite ;
- une perte de substance ;
- la pose d'une stomie ;
- un « pied » diabétique.



CONTINUITÉ DES SOINS

**24 h/24**  
**7 j/7**  
**365 j/365**

## POUR QUELS SOINS ?

### Ce patient justifie :

- de **pansements complexes de nature hospitalière** (tous les traitements par pression négative) *ou*
- d'un **temps d'intervention de plus de 30 minutes par jour** *ou*
- d'un **passage pluri-quotidien**.

### Ces soins s'accompagnent éventuellement de :

- la **surveillance de la douleur** et de l'administration de traitements antalgiques, au besoin par pompe ;

- la mise en place d'un **suivi nutritionnel** et d'une éventuelle alimentation parentérale ou entérale ;
- la mise en place d'un **traitement intraveineux** y compris sur chambre implantable ;
- **soins de nursing** ;
- la mise en place d'un **suivi psychosocial** avec plan d'aide adapté.

**Et plus largement, l'HAD peut délivrer tous les soins justifiés par un état de santé poly-pathologique, une maladie chronique ou d'autres conséquences de la maladie à l'origine de la plaie.**

Dotée du statut d'établissement de santé, notre structure a les mêmes obligations de qualité et de sécurité qu'un hôpital ou une clinique.

Pour en savoir plus  
[www.hadfrance.fr](http://www.hadfrance.fr)



**L'hospitalisation à domicile,**  
seule habilité à réaliser et administrer  
au domicile des traitements de nature hospitalière,  
délivre des soins complexes et techniques.

## NOS GARANTIES

- **La coordination du parcours de soins** en associant étroitement le médecin traitant et les professionnels libéraux habituels du patient.
- **Le suivi quotidien et de proximité** grâce à une équipe de coordination mixte médicale et infirmière.
- **La continuité des soins** assurée par une astreinte téléphonique des infirmières coordinatrices pour faire intervenir un(e) infirmier(ère) au domicile du patient si besoin et/ou solliciter, jour et nuit, l'avis du médecin coordonnateur d'astreinte.
- **La mise en place au domicile du patient** de matériels et dispositifs médicaux adaptés à ses besoins.



**Établissement de santé certifié par la HAS,**  
sans réserve et sans recommandation,  
notre HAD vous garantit des soins de qualité en toute sécurité.



Les soins, matériels et médicaments prescrits dans le cadre d'une hospitalisation à domicile sont réglés par l'HAD et financés par l'Assurance maladie et, si besoin, la complémentaire santé

## UNE PRISE EN CHARGE GLOBALE

L'HAD assure également une aide psychologique, si votre patient ou son entourage en ressentent le besoin, et effectue également les démarches sociales pour que votre patient bénéficie des aides financières, humaines ou matérielles auxquelles il est éligible, afin de favoriser son maintien à domicile.



**N'hésitez pas à nous solliciter**

